



Règlement de la buvette du club

1. Horaires d'ouverture

- La buvette ouvre ses portes à 13h30 pour toutes les personnes présentes sur le site.
- La fermeture de la buvette intervient au moment du départ du responsable désigné.

- **Les horaires et le fonctionnement de la buvette respectent les consignes de santé publique.**

2. Régulation de la vente d'alcool

- La vente d'alcool débute à 15h00,
- Chaque personne est limitée à deux verres d'alcool par jour pour des raisons de sécurité et de santé publique.
- La vente d'alcool est strictement réservée aux adhérents du club. Elle est interdite :
 - Aux accompagnateurs.
 - Aux parents des adhérents.
 - Aux visiteurs extérieurs.
- La vente d'alcool est formellement interdite :
 - Aux mineurs.
 - Aux personnes en état d'ébriété manifeste.

3. Types d'alcool autorisés

- Seuls les alcools de catégorie 3 (vin, bière, cidre, etc.) peuvent être vendus.

4. Consommation de boissons

- La consommation de boissons, qu'elles soient alcoolisées ou non, est interdite sur les pistes de jeu.
- La consommation d'alcool est interdite lorsque la buvette est fermée.
- Les boissons doivent être consommées dans les zones prévues à cet effet autour de la buvette.

5. Responsabilité et respect du règlement

- Le responsable de la buvette veille au respect des règles énoncées ci-dessus
- Chaque consommateur s'engage à respecter le présent règlement.
- Toute infraction pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la buvette, voire du club en cas de récidive.